

d'avoir institué toutes les bonnes mesures contenues dans le recueil des lois du Canada. Je me souviens d'un soir surtout où il avait présenté un si bon spectacle que, fort impressionné, je lui avais offert de jouer au Festival Shakespearien de Stratford; son jeu l'en rendait digne. Si je puis faire une brève digression, permettez-moi de présenter mes meilleurs vœux au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, même si son anniversaire n'est que jeudi.

Encore une fois, monsieur le président, je répète qu'il s'agit simplement d'une mesure législative de parade. J'aimerais examiner certaines remarques faites par le ministre lorsqu'il a ouvert le débat. Je le sais, le gouvernement actuel aimerait que les Canadiens oublient les mesures législatives d'assistance sociale adoptées dans le passé; j'aimerais rappeler certaines réalisations du gouvernement dirigé par le chef de l'opposition dans ce domaine.

Les dernières prévisions budgétaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social préparées par notre gouvernement, en 1963 pour l'année financière 1963-1964, prévoyaient 1,205 millions de dollars. Les dernières prévisions budgétaires du gouvernement St-Laurent, pour l'année financière 1957-1958, s'étaient élevées à \$525,500,000. C'était donc une augmentation de \$679,500,000, soit d'environ 130 p. 100, durant une période de six ans. Je tiens à préciser que ces chiffres ne visent aucunement la sécurité de la vieillesse. Nous savons ce qui s'est produit à ce sujet. Dès la première séance de la Chambre, après l'accession du gouvernement en 1957, le versement de sécurité de la vieillesse a été porté de \$46 à \$55 par mois, à compter du 1^{er} novembre 1957. Le 1^{er} février 1962, il montait à \$65 par mois. Les mêmes majorations, entrant en vigueur le même jour, ont immédiatement été accordées aux bénéficiaires d'assistance vieillesse, d'allocations aux aveugles et d'allocations aux invalides.

Puis, rappelons-nous le fameux début de 1963. On nous promettait de grandes choses, entre autres les 60 jours de décision, où on allait nous présenter le régime des pensions du Canada. Que lui est-il arrivé, à celui-là? Il s'est effondré. Après trois ou quatre tentatives, nous avons fini par avoir un régime de pensions. Le régime initial avait proposé une augmentation immédiate à \$75 par mois de la sécurité de vieillesse; cette promesse, nous le savons bien, a été retirée. Grâce seulement aux pressions de l'opposition officielle à la réouverture du Parlement, le 30 septembre de cette année-là, je crois, la hausse des pensions à \$75 par mois est entrée en vigueur. Le gouvernement a négligé les bénéficiaires de la sécurité de vieillesse, des allocations

aux aveugles et aux invalides; l'augmentation de leurs prestations n'est entrée en vigueur qu'en 1964.

Le gouvernement a permis au coût de la vie de monter, à la grande surprise des personnes qui reçoivent ces allocations et ne peuvent s'en passer. Nous savons qu'à l'heure actuelle la pension de vieillesse devrait être de \$100 par mois. Au début de cette session, nous avons proposé un amendement qui porterait à \$100 par mois les prestations de sécurité de la vieillesse et les autres. Notre motion a été rejetée à l'aide des députés qui siègent à l'extrême gauche de la Chambre; sans eux, l'augmentation serait un fait accompli.

Il y a une semaine aujourd'hui, le député de Simcoe-Est a parlé de la nécessité de cette augmentation. Elle est, selon nous, nécessaire immédiatement, et non un jour dans l'avenir. Je parlais ce matin même à une travailleuse sociale qui m'a indiqué l'urgence d'une aide et d'un soulagement aux conditions de vie de ces personnes. Elle a mentionné le cas d'une personne qui vivait presque exclusivement de blé filanté. Une autre famille n'avait pas consommé de viande depuis longtemps. Ces besoins, ces nécessités nous sautent aux yeux, monsieur le président. Voilà pourquoi nous devrions sans délai porter la pension de vieillesse à \$100 par mois.

• (3.20 p.m.)

Il y a une semaine de cela, le ministre a parlé de l'assistance aux chômeurs. J'aimerais tout juste signaler ce que nous avons appris sur l'assistance-chômage. A notre arrivée au pouvoir en 1957, la participation du gouvernement fédéral avec les provinces se limitait à un minimum de 4.5 p. 100 pour l'assistance-chômage. Que s'est-il passé? A ce poste figurant aux crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour l'année 1963-1964, dont j'ai parlé tantôt, les derniers crédits présentés par notre gouvernement, on avait affecté un montant de 110 millions de dollars. Pour l'année 1957-1958, la dernière année où le gouvernement St-Laurent a présenté ses crédits, la somme affectée à l'assistance aux chômeurs a été de \$5,125,000. Cela représente une augmentation d'environ 105 millions, soit de 5 à 110 millions de dollars. Voilà qui indique les mesures d'assistance sociale prises par notre gouvernement afin d'aider les nécessiteux.

Le ministre a parlé de paiements supplémentaires aux bénéficiaires d'assistance sociale, et une énorme partie de l'augmentation dont j'ai parlé, soit de cinq à 110 millions de dollars, est représentée par ces paiements versés aux diverses catégories de bénéficiaires